

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au Centre administratif de la ST Lévis situé au 229, rue St-Omer - Lévis, le jeudi **dix-huit avril deux mille treize à 19 h 30.**

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
M. Mario Fortier, Administrateur
M. Serge Côté, Administrateur
Mme Janet Jones, Administratrice
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.M.
M. Jean-François Carrier, Directeur général
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général

-ORDRE DU JOUR-

***** **PÉRIODE DE QUESTIONS** *****

En vertu de l'article 32 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire *** **en début** *** de réunion et à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 21 mars 2013
4. Règlement no 121.1 modifiant le règlement no 121 afin d'introduire dans la grille tarifaire pour la catégorie d'usagers « 12 à 17 ans » (« AdoBus ») de la Société de transport de Lévis
5. Dépôt des états financiers consolidés pour l'exercice 2012 et des rapports d'audit de l'auditeur indépendant et du Vérificateur général de la Ville de Lévis

6. Adoption des propositions d'amélioration de service : période Été 2013
 7. Mandat à la Société de transport de Montréal (STM) pour intégrer la Société de transport de Lévis (ST Lévis) à l'entente d'approvisionnement avec la firme Cummins Est du Canada inc.
 8. Comptes payables
 9. Points divers
 - 9.1 Dépôt des prévisions budgétaires 2013
 - 9.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2013
 - 9.3 Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un préposé à l'entretien des infrastructures sur le réseau
 10. Période de questions
 11. Levée de l'assemblée
-

1.- Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2013 – 048 -

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée ordinaire du jeudi, 18 avril 2013 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

2.- Période de questions

Le Président invite les citoyens à poser leurs questions. Aucune question n'est posée.

3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 21 mars 2013

RÉSOLUTION 2013 – 049 -

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le jeudi 21 mars 2013 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

4.-Règlement no 121.1 modifiant le règlement no 121 afin d'introduire dans la grille tarifaire pour la catégorie d'usagers « 12 à 17 ans » (« AdoBus ») de la Société de transport de Lévis

RÉSOLUTION 2013 – 050 -

PROVINCE DE QUÉBEC

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

RÈGLEMENT N° 121.1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 121 AFIN D'INTRODUIRE DANS LA GRILLE TARIFAIRE POUR LA CATÉGORIE D'USAGERS « 12 À 17 ANS » (« ADOBUS ») DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

ATTENDU que la ST Lévis souhaite offrir aux personnes âgées entre 12 et 17 ans inclusivement un nouveau titre de transport intitulé « AdoBus » utilisable durant les mois de juillet et août;

ATTENDU que suivant l'article 90 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (c. S-30.01), la Société de transport de Lévis établit « *par règlement, différents titres de transport et en fixe les tarifs selon les modalités et pour les catégories d'usagers qu'elle détermine* »;

ATTENDU le Règlement 121 adopté le 14 décembre 2012 (résolution 2012-167) régissant la tarification à être en vigueur le 1^{er} mars 2013 pour la clientèle du transport urbain et adapté qui utilise les services de la Société de transport de Lévis;

ATTENDU qu'il est ainsi nécessaire d'amender le Règlement no 121 afin de pouvoir ajouter le nouveau titre de transport « AdoBus » et d'en fixer le tarif mensuel;

ATTENDU qu'un exemplaire du projet de règlement accompagnait l'avis de convocation pour la tenue de la présente assemblée;

Il est proposé par Madame Marjorie Guay
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE le Conseil d'administration décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Le Règlement 121 (tarification pour l'année 2013 en vigueur à compter du 1^{er} mars 2013) est modifié par l'ajout, après la ligne « *Carte de douze (12) passages 34.00\$* », de ce qui suit :

➤ Laissez-passer « Adobus* » 57.50 \$

*(pour les personnes âgées de 12 à 17 ans inclusivement et valable pour une période de deux mois, soit les mois de juillet et août)

ARTICLE 3 Le tarif édicté par le présent règlement entrera en vigueur le trentième jour qui suit la publication de ce nouveau tarif dans un journal diffusé sur le territoire de la Société.

Lévis, le 18 avril 2013

Le Président, Michel Patry

Le Secrétaire, Mario Sirois

Adoptée.-

5.-Dépôt des états financiers consolidés pour l'exercice 2012 et des rapports d'audit de l'auditeur indépendant et du Vérificateur général de la Ville de Lévis

RÉSOLUTION 2013 – 051 -

Il est proposé par Monsieur Jean Luc-Daigle
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

De prendre acte des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 dressés par la directrice des finances ainsi que des rapports d'audit de l'auditeur indépendant et du Vérificateur général de la Ville de Lévis tels que présentés par monsieur Raymond Godbout, CPA, CA de la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés, S.E.N.C.R.L.

Adoptée.-

6.-Adoption des propositions d'amélioration de service : période Été 2013

RÉSOLUTION 2013 – 052 -

CONSIDÉRANT : les requêtes formulées par les usagers et notre personnel chauffeur au cours de la période du 9 janvier 2013 au 15 avril 2013 ;

CONSIDÉRANT : l'analyse effectuée par la Direction de la planification et du développement;

CONSIDÉRANT : que les propositions d'amélioration de service pour les parcours Lévisien 2, Lévisien 3, 34 express, 39, 329 et l'ajout à compter du 18 décembre 2013 du nouveau parcours 15 se traduisent par des économies importantes et des gains opérationnels notables tels que démontrés dans la fiche de prise de décision B1700 FPD- DPD 03-2013;

CONSIDÉRANT : la recommandation des Directions de la planification et du développement et de l'exploitation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte les propositions d'amélioration de service suivantes :

L-2 Lévisien-2 : modification de service :

- Dimanche : Départ de 08h56 le dimanche à Quatre-Bourgeois / Prével devancé à 08h00 à partir du Terminus de la Traverse ;

L-3 Lévisien-3 : ajout de service :

- l'ajout sur une base annuelle de quelque 3 750 heures en 2013 pour le service du Lévisien 3 (terminus Lagueux /terminus de l'Université Laval) pour compenser le retrait des services 40/70 et 50 de soir actuellement assurés par Autocar des Chutes;

40/ 70 Abolition des parcours :

- ces deux (2) parcours sont abolis et remplacés par le Lévisien 3;

50 Abolition de certaines courses en soirée :

- les courses de 20h10, 20h50, 22h00 et 23h00 sont abolies et remplacées par le Lévisien 3 ;

34 Express Ajout de service durant la période estivale :

- maintien du départ de 06h25 du lundi au vendredi durant toute la période estivale 2013;

39 Abolition du parcours à compter du 9 décembre 2013 et remplacé par le parcours 15 à compter de la même date dans le quartier Pintendre :

- Le nouveau tracé reliera le Terminus de la Traverse au Terminus Pintendre *via* le chemin Pintendre, Kennedy, Alphonse-Desjardins, Étienne-Dallaire, boulevard de la Rive-Sud, Saint-Omer, Wolfe et Saint-Laurent ;

329 Modification du tracé :

- Le tracé dans le secteur de l'UQAR passera dorénavant par la Station Galeries Chagnon sur le boulevard Alphonse-Desjardins, la rue Massenet, la rue Mozart, la rue Gounod, la rue Bizet, la rue Massenet, la rue J.B.-Michaud, le boulevard Étienne-Dallaire, la route Kennedy, la rue Wilfrid-Hallé, la rue L.H.-Lafontaine, la rue Wilfrid-Carrier, le boulevard Alphonse-Desjardins, le boulevard Étienne-Dallaire, la route Kennedy et la Station Galeries Chagnon sur le boulevard de la Rive-Sud ;

QUE ce Conseil autorise les Directions de la planification et du développement et celle de l'exploitation à procéder à l'exécution des activités pour l'assignation des horaires et la livraison du service de transport collectif ;

QUE les modifications de service concernant les parcours Lévisien 2, Lévisien 3, 34 express, 40, 70, 50 et 329 entrent en vigueur à compter du 17 juin 2013 et soient communiquées à la population dans la semaine du 27 mai 2013;

QUE les modifications de service concernant les parcours 15 et 39 entrent en vigueur à compter du 9 décembre 2013 et soient communiquées à la population dans la semaine du 17 novembre 2013;

QUE les prochaines propositions d'améliorations de service seront déposées à l'occasion du Conseil d'administration du 20 juin 2013 pour entrer en vigueur le 26 août 2013.

Adoptée.-

7.-Mandat à la Société de transport de Montréal (STM) pour intégrer la Société de transport de Lévis (ST Lévis) à l'entente d'approvisionnement avec la firme Cummins Est du Canada inc.

- RÉSOLUTION 2013 – 053 -

CONSIDÉRANT : que la Société de transport de Montréal a été mandatée pour conclure une entente d'approvisionnement avec la firme Cummins Est du Canada, concessionnaire exclusif des pièces Cummins pour le territoire de l'Est du Canada par les sociétés de transport en commun, membres de

l'Association des transporteurs urbains du Québec (ATUQ);

CONSIDÉRANT : que ladite entente d'approvisionnement a été conclue le 5 juillet 2006 pour une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT : que la Société de transport de Lévis a débuté le renouvellement de son parc d'autobus au cours de l'année 2007 en procédant à l'acquisition de soixante-treize (73) unités de marque Novabus (Modèle LFS) à plancher surbaissé dont certaines pièces de moteur sont de marque Cummins;

CONSIDÉRANT : qu'au moment de l'entente intervenue en 2006, la Société de transport de Lévis n'était pas participante à celle-ci;

CONSIDÉRANT : que plusieurs des Sociétés de transport participantes sont à revoir leur enveloppe financière dédiée à ce contrat et qu'il serait possible que la Société de transport de Lévis puisse être intégrée à l'entente;

CONSIDÉRANT : que les besoins pour la Société de transport de Lévis ont été évalués à environ 90 000 \$ par année pour la période restante au contrat soit 40 mois se terminant le 30 avril 2016 afin de poursuivre les achats des pièces de moteur auprès de la firme Cummins Est du Canada inc.;

CONSIDÉRANT : la recommandation du contremaître responsable du service de l'entretien à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil mandate la Société de transport de Montréal (STM) pour qu'elle puisse procéder à l'intégration de la Société de transport de Lévis à l'entente d'approvisionnement intervenue le 5 juillet 2006, afin que la ST Lévis puisse poursuivre ses achats de pièces de moteur auprès de la firme Cummins Est du Canada inc. pour un montant de 270 000 \$.

QUE ce Conseil autorise Messieurs Jean-François Carrier, directeur général et Mario Sirois, secrétaire, à signer pour et au nom de la Société de transport de Lévis (ST Lévis) tout document qui concerne ce mandat.

Adoptée.-

8.- COMPTES PAYABLES -

RÉSOLUTION 2013 – 054-

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Madame Janet Jones
et résolu unanimement

QUE les comptes provenant du registre des déboursés préparés par le service de la comptabilité et ci-annexés pour faire partie intégrante de la présente soient acceptés à savoir :

Salaires : Période # 9 à # 13 877 961,92\$

Chèques no : #19575 à # 20095 1 513 463,10 \$

Paiements directs : 38 795,97 \$

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée, **Francine Marcoux, trésorière** certifie par la présente que les crédits sont disponibles à même le budget 2013 de la Société de transport de Lévis pour acquitter le paiement des comptes payables.

Adoptée.-

9.- Points divers

9.1 Dépôt des prévisions budgétaires 2013

- RÉSOLUTION 2013 – 055 -

CONSIDÉRANT : que le budget 2013 (amendé 1) et le programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 ont été adoptés le 6 décembre 2012 et le 18 octobre 2012 respectivement par le conseil d'administration de la Société de transport de Lévis (résolutions no 2012-160 et 2012-137) et le 17 décembre 2012 par le conseil de la Ville de Lévis (CV-2012-12-20);

CONSIDÉRANT : que le budget 2013 (incluant les investissements en immobilisations) doit être reproduit sur le formulaire du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et être transmis à ce dernier;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

De prendre acte des prévisions budgétaires 2013, présentées selon le formulaire du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, attestées et transmises par la trésorière, madame Francine Marcoux.

Adoptée.-

9.2- Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2013

- RÉSOLUTION 2013 – 056-

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

De prendre acte de l'état des revenus et dépenses pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2013, préparé par la trésorière, madame Francine Marcoux.

Adoptée.-

9.3- Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un préposé à l'entretien des Infrastructures sur le réseau.

RÉSOLUTION 2013-057

CONSIDÉRANT : la Résolution No 2011-168 – Autorisation de procéder à un appel d'offres et à acquérir un véhicule multifonctionnel pour l'entretien des zones d'attentes - adoptée le jeudi 27 octobre 2011;

CONSIDÉRANT : que l'aménagement du camion multifonctionnel pour l'entretien des zones d'attentes est maintenant complété et que les équipements nécessaires à la construction et à la réparation des zones d'attentes incluant les parcs d'abribus et le réseau d'arrêts d'autobus sur le territoire;

CONSIDÉRANT : les besoins du service de l'entretien pour assurer la fonctionnalité des zones d'attentes (pour d'abribus, arrêts d'autobus), le nettoyage, l'entretien et la réparation du mobilier que composent les zones d'attentes ;

CONSIDÉRANT : que le recrutement et l'embauche d'une ressource au service de l'entretien à titre de préposé à l'entretien des infrastructures sur le réseau est prévu au budget pour l'année 2013 de la Société de transport de Lévis;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction du service de l'entretien à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Madame Janet Jones
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche d'un préposé à l'entretien des infrastructures sur le réseau, selon les conditions prévues à la convention collective de travail des employés à l'entretien. L'entrée en fonction de cette nouvelle ressource est prévue pour le 13 mai 2013.

Adoptée.-

10.- Période de questions

Néant

11.- Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2013-058-

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le Président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois